



Le dossier brûlant des retraites a remis au cœur de l'actualité les enjeux du financement.

Dans le cadre de cette rubrique, cette brève note n'a pas pour objet de revenir sur les nombreuses propositions de la CGT permettant, entre autres, de revenir à taux plein dès 60 ans. Pour cela, on se reportera utilement aux documents disponibles sur le site de l'UFSE et sur celui de la Confédération.

En revanche, il est intéressant de s'attarder sur une affirmation au cœur de la doxa libérale de la macronie.

Ses porte-parole nous disent à longueur de temps que les prélèvements obligatoires sont à un niveau insoutenable en France et que, à l'intérieur de ces derniers, ceux pesant sur les entreprises sont infiniment trop lourds. Et les mêmes de soutenir que cette taxation excessive nuit à la compétitivité et donc à l'emploi.

Un des piliers majeurs de la fiscalité des entreprises repose sur l'Impôt sur les Sociétés.

Alors, regardons d'un peu plus près pour savoir ce qu'il en est vraiment.

La stricte objectivité doit amener à reconnaître que Emmanuel Macron n'est pas un précurseur en la matière.

[../.. suite à télécharger](#)

Conclusion :

il est faux d'affirmer que la France est un pays où les sociétés sont parmi les plus taxées, loin s'en faut. Et dans ce domaine, comme dans

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

d'autres touchant à ce qui est improprement appelé « le coût du travail, les baisses et exonérations bénéficient avant tout à la hausse des profits.

fichiers:



[Télécharger 2023.03.14_-_une_affirmation_repetee_ne_vaut_pas_verite-1.pdf](#) (207.33

Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Luttes 2023](#)

[Retraites](#)

[Tracts 2023](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
